

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n° 2013.04. 59.B

Ilot Charité - Bâtiment  
des associations  
d'insertion - Lot n° 6  
"cloisons doublage" :  
avenant n°1

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04. 59.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ILÔT CHARITÉ -  
ORU BASSEAU/GRANDE GARENNE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - LOT N° 6 "CLOISONS  
DOUBLAGE" : AVENANT N°1**

Par délibération n°122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission des marchés à procédure adaptée du 25 janvier 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°6 « cloisons doublage » à la société PLAT CARR PEINT sise à MAINE DE BOIXE, pour un montant total de 90 350,31 € HT.

Suite au changement de locataire (l'association Loisirs Formation Mobilité à la place de Cuisines du Monde) et aux modifications de conception intérieure générées, il est nécessaire de passer un avenant en moins-value prenant en compte la suppression de cloisonnements et la réalisation d'une cage d'escalier en cloison Placostil. De plus, il a été décidé de réaliser un faux plafond dans la zone de circulation ARU pour occulter les réseaux fluides apparents. La totalité de ces travaux représentent un montant en moins-value de 561,10 € HT.

Le montant de l'avenant en moins-value est de 561,10 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°6 « cloisons doublage » confié à la société PLAT CARR PEINT sise à MAINE DE BOIXE ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 561,10 € HT.

Le montant du marché passe de 90 350,31 € HT à 89 789,21 € HT, soit une diminution de 0,62 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**15 avril 2013**

**Affiché le :**

**15 avril 2013**